



**wfolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
HAUTE-SAVOIE

# **DOSSIER DE RENTREE 2022-2023**

**Ce document est ESSENTIEL pour les relations  
administratives avec l'échelon départemental de la  
Ligue de l'Enseignement  
Document à conserver toute la saison**

---

# **SOMMAIRE**

<b>EDITO .....</b>	<b>P1-2</b>
<b>LES AVANTAGES A L'UFOLEP .....</b>	<b>P3</b>
<b>QUI CONTACTER ? .....</b>	<b>P4</b>
<b>LICENCES ET AFFILIATION .....</b>	<b>P5-6-7</b>
<b>AFFILIGUE .....</b>	<b>P8-9-10</b>
<b>L'ASSURANCE APAC .....</b>	<b>P11-12-13</b>
<b>EVENEMENTS .....</b>	<b>P14</b>
<b>FORMATIONS .....</b>	<b>P15</b>
<b>CALENDRIER.....</b>	<b>P17-18</b>
<b>PARTENAIRES .....</b>	<b>P19</b>



---

## EDITO

### Aux Président(e)s des associations affiliées,

**Après la crise sans précédent de 2020 et le renouvellement de notre comité directeur en 2021** le nouveau Comité UFOLEP a œuvré dans une logique de continuité avec l'aide de la nouvelle déléguée Alice PECRON, titulaire du diplôme APA et de Pierre BARBE, embauché par l'UFOLEP pour suivre une formation BP JEPS en alternance avec la MFR...

Durant toute cette saison 2021/2022, le CD avait fait le choix de relancer les projets en cours et d'organiser des rencontres sportives, des journées de plein air ou encore des formations. Pour débiter la saison la manifestation « Objectif Semnoz » avait pu avoir lieu le Dimanche 19 Septembre mais sous une pluie battante. Heureusement le beau temps a été au rendez-vous des rencontres en ski alpin et les stages natation ont pu se dérouler ce printemps dans de bonnes conditions. Les formations en marche nordique et ski alpin vont être reconduites fin 2022 et une formation Trail sera mise en place début 2023.

Nous avons décidé de reconduire la manifestation Objectif Semnoz en association avec la FFR (fédération française de randonnée pédestre) et la FFV (fédération de cyclotourisme), elle se déroulera le Dimanche 21 août.

Mais l'UFOLEP souhaite aussi investir d'autres domaines :

- En Sport Education en s'impliquant dans le « Savoir rouler à vélo » et en proposant à nos licenciés de faire partie de nos commissions sportives (natation, ski, sport nature) ou de participer à des séances multisports qu'il s'agisse d'adultes souhaitant s'inscrire dans une pratique intergénérationnelle ou des jeunes...
- En Sport Société en poursuivant nos actions en direction des Séniors en lien avec le programme « Bien Être Actif » et le Sport Santé puisque l'UFOLEP 74 a le label « Maison Sport Santé Société ».

Afin de faciliter la reprise sportive des dispositifs avaient été prévus. **L'Opération Découverte**, impulsée par le National avait permis à certaines structures d'ouvrir leurs portes à des non licenciés dès le mois d'août 2021 à condition d'effectuer une préinscription en amont de leurs événements et d'établir une liste des participants. Cette opération est reconduite du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre 2022, il sera possible à de nouveaux licenciés potentiels de découvrir gratuitement vos activités grâce à la prise en charge nationale de la couverture assurance pour les activités à risque 1 et 2 (R1 et R2).

Profitez également de la prise en charge par l'Etat de 50€ sur le coût de la licence pour les jeunes de 6 à 17 ans si leur famille bénéficie de l'allocation de rentrée scolaire. **(Dispositif Pass'Sport)**. **L'aide de 50 € pour la prise de licence des 6-17 ans est reconduite et étendue aux étudiants boursiers .**

Les jeunes éligibles présenteront le courrier qu'ils auront reçu durant l'été 2022. L'association déclarera les jeunes accueillis sur le Compte Asso afin de demander le remboursement de la réduction pratiquée lors de l'inscription.

**Une autre opération devrait se poursuivre : Opération marrainage :** Il s'agit de parrainer une association, il faut ensuite noter dans Affiligue (gérer mon association) le n° de l'association nouvelle affiliée et une aide de 50€ sera reversée au CD pour la mise en place de nouveaux projets départementaux.

**Pensez à ré affilier votre association dès réception du dossier d'affiliation. Ainsi vous aurez accès à affiligue afin de renouveler vos licenciés et saisir vos nouveaux licenciés.**

N'hésitez pas à utiliser les outils en ligne : la plateforme [www.affiligue.org](http://www.affiligue.org) pour gérer vos adhérents et adhérentes ; la plateforme [www.organisateurs.ufolep.org](http://www.organisateurs.ufolep.org) pour gérer vos manifestations sportives ; l'outil [www.creation.ufolep.org](http://www.creation.ufolep.org) pour créer vos affiches et flyers ; et enfin le Guide Asso via [www.adherents.ufolep.org](http://www.adherents.ufolep.org)

Depuis septembre 2021, il est possible de s'affilier en ligne, sans remplir un formulaire papier ou se déplacer auprès du comité départemental : si vous avez zappé l'information, profitez-en pour la saison 2022-2023 ! Vos adhérents peuvent également prendre leur licence en ligne. Il suffit de se connecter sur [www.affiligue.org](http://www.affiligue.org) Pour une première fois, n'hésitez pas à contacter votre comité pour qu'il accompagne votre démarche, la signature électronique est possible avec votre n° d'adhérent (une même adresse mail possible pour parents, enfants, couples).

N'hésitez pas à vous appuyer sur le réseau formé conjointement par la Ligue de l'enseignement, l'USEP et l'UFOLEP afin d'impulser de nouvelles activités dans un esprit de fraternité et une dynamique de collaboration.

Merci pour votre engagement, nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous amener à réfléchir à des projets partagés en lien avec des actions de terrain que vous souhaiteriez mettre en place. Nous souhaitons promouvoir des nouvelles activités physiques auprès de notre public habituel ou auprès d'un public nouveau éloigné de la pratique afin de valoriser une « dimension santé ».

**« Tout faire pour promouvoir le sport, l'activité physique pour tous et l'activité physique adaptée »**

**Une bonne reprise sportive à tous.**

**La Présidente de l'UFOLEP**

A handwritten signature in red ink, reading "C. Ponséro". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

# L'UFOLEP C'EST QUOI ?

Le secteur sportif de la fédération des œuvres laïques.

Une **fédération d'associations** sportives régie par la loi 1901.

Une fédération agréée par le Ministère des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Première **fédération sportive multisports** affiliataire de France, l'UFOLEP présente une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain.

L'UFOLEP organise des **rencontres sportives pour tous**, des journées de plein air ou encore des formations. Elle décline ses pratiques dans l'optique d'une « autre idée du sport », le sport santé.

5 objectifs-clés guident ses actions :

Fédérer, Conquérir, Adapter, Soutenir, Former

## LES AVANTAGES POUR VOS MEMBRES

- Une seule licence pour pratiquer plusieurs sports
- Un grand choix d'événements sportifs répartis sur l'année
- Des compétitions éducatives, conviviales et vectrices de santé, accessibles à tous les niveaux
- Des tarifs avantageux sur la formation aux premiers secours (PSC1)
- Des tarifs sur les séjours seniors proposés par l'UFOLEP : « 5 jours pour garder ma forme », journées ponctuelles sportives



## LES AVANTAGES POUR VOTRE ASSOCIATION

- Des tarifs d'affiliation et de licence peu onéreux ainsi qu'une possibilité d'affiliation simplifiée en ligne
- Un coût de l'affiliation réduit (la part FOL étant déjà payée)
- Une couverture assurance complète pour mener votre activité en toute sérénité
- Des formations qualifiantes pour vos animateurs (PSC1, CQP...) et des formations techniques et pédagogiques à la demande (accueil d'un public particulier, pratique innovante, codifiée, etc.)
- Une collaboration sur la création d'événements sportifs pour bénéficier d'un calendrier départemental plus riche
- Une aide technique sportive pour vos actions et/ou manifestations : prêt de matériel (matériel sportif spécifique, maillots, balles, signalétiques, matériel d'arbitrage...)
- Une mise à disposition de supports de communication UFOLEP : flammes, banderoles, sono, etc.
- Une équipe départementale à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches : stages sportifs pour les jeunes, nouvelles activités, questions administratives, problèmes d'homologation, etc.
- Prise en charge des cotisations d'adhésion au Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA), pour les associations sportives employant du personnel et ayant pris des licences sportives pour tous ses adhérents
- Prise en charge totale du visa SACEM/SACD, pour les associations de gymnastique d'entretien (APE) si tous les participants ont une licence

## Qui contacter ?

### EQUIPE PERMANENTS ET CONTACTS

#### MARIE BROZZONI

Déléguée UFOLEP74  
Tel. 04.50.52.30.02  
Ufolep74@fol74.org

#### MARIE BERNARD

Secrétaire Vie Fédérative Sport  
TEL. 04.50.52.30.20  
secretariat.sportif@fol74.org

#### VERONIQUE DRAGACCI

Secrétaire affiliation et vie  
fédérative APAC  
TEL. 04.50.52.74.25  
vie.federative@fol74.org

#### Pierre BARBE

Alternant en BPJEPS APT  
Tel : 04.50.52.30.02  
Ufolep74@fol74.org

#### Vincent PORTMANN

Responsable de la vie associative FOL  
Tel : 04 50 52 30 08  
v.portmann@fol74.org

### ELUS DU BUREAU

**Présidente**

MARTINE PONSERO

**Trésorière**

MARTINE BARGOIN

**Secrétaire et trésorière adjointe**

MARIE-CHRISTINE GAIDIOZ

**Président d'honneur**

BERNARD NEPLAZ

### COMMISSIONS

**Natation**

MARIE-CHRISTINE GAIDIOZ

**Sports de Neige**

DIDIER HERMITTE ET MARTINE PONSERO

**Activités de la forme**

MARTINE BARGOIN

**Marche nordique et trail**

GILLES LAURENT / HERVE TERRIER / DIDIER ROUX

**Cyclisme**

ARMEL CHENU ET WILLY EGARD

**Sport Santé et Handicap**

Alice PECRON

*Possibilité de créer des commissions à la demande des associations autour d'un projet ou d'une activité.*

# Licences et Affiliation

## Saison 2022-2023

L'affiliation et les licences sont gérées par l'UFOLEP 74 -3 avenue de la Plaine BP 340  
74008 ANNECY CEDEX.

Mail affiliations et assurance : [vie.federative@fol74.org](mailto:vie.federative@fol74.org) mail licences :  
[secretariat.sportif@fol74.org](mailto:secretariat.sportif@fol74.org)

## Principes

- L'association s'affilie à l'UFOLEP
- Les personnes adhèrent (se licencient) à l'UFOLEP par l'intermédiaire de leur association.

## Tarifs

Chaque licence comprend 3 parties : Ligue, UFOLEP, assurance, elles-mêmes divisées en 3 parts : Nationale, Régionale, Départementale.

(Voir décomposition des licences dans le tableau des tarifs)



## Procédures d'affiliation et d'adhésions

### I. Etape 1 : Réception des documents d'affiliation et d'adhésion

#### Association affiliée en 2021-2022

Les associations, déjà affiliées la saison précédente, reçoivent de l'UFOLEP 74 les documents nécessaires à leur ré affiliation pour l'année nouvelle :

- un imprimé d'affiliation pré rempli pour l'association
- des licences pré remplies pour les adhérents déjà licenciés l'an dernier
- 1 bulletin d'inscription vierge pour les nouveaux licenciés
- Les questionnaires de santé pour les mineurs et pour les adultes\*
- L'attestation de réponse au questionnaire médical à compléter\*

#### Association nouvellement affiliée en 2022/2023

L'association se voit remettre un bulletin d'affiliation et des bulletins d'adhésion vierges.

### **IMPORTANT**

**L'obligation pour les mineurs.es (moins de 18 ans) de fournir un certificat médical, que ce soit pour une obtention de première licence ou un renouvellement, pour une pratique en compétition ou en loisir, est supprimée. Désormais, pour l'adhésion d'un mineur.e, le questionnaire de santé devra être complété et la case spécifique cochée sur le formulaire d'adhésion.**

Certaines pratiques sportives dites « à risque particulier » relevant du risque R6, restent soumises à la présentation du certificat médical de moins d'un an sauf si le licencié coche la case « sans pratique compétitive, il sera alors lui aussi soumis seulement au questionnaire de santé

## II. Etape 2 : Remplir et renvoyer le **Bulletin d'affiliation** (adhésion de l'association)



### Procédure « papier »

### Association affiliée en 2021/2022 :

L'association renvoie à la l'UFOLEP 74 :

- le document d'affiliation pré rempli (éventuellement modifié), si modification des membres du bureau, merci de fournir les nouveaux statuts.
- Le règlement du montant de l'affiliation
- les licences des membres du bureau (Président, Trésorier et Secrétaire)

Elle devra joindre également la fiche diagnostic APAC (voir chapitre assurances), ou une attestation d'assurance externe.

### Association nouvellement affiliée en 2022/2023

L'association remplit le bulletin d'affiliation et le renvoie à l'UFOLEP 74

- Remplir les renseignements concernant votre association
- Remplir correctement les renseignements sur les membres du bureau (et notamment l'adresse mail). Ceci permet d'être correctement informés.
- L'association déclare les activités qu'elle pratique.

**Attention !!** ces dernières doivent figurer dans les statuts de l'association

Renseigner les questions relatives au Traitement des Données personnelles

**Signature et date obligatoire de la part du Président de l'association** →

The image shows a form titled 'Affiliation' with various sections. A red box highlights the 'Signature du de la responsable légal.e' field. The form contains text about the affiliation process, including a section for 'Affiliation' and 'Affiliation'.

## II. Etape 3 : Remplir et renvoyer les **Bulletins individuels d'adhésion** (adhésion desadhérents)

- *Tout nouvel adhérent renseigne un bulletin individuel.* Outre les renseignements généraux du licencié, Il est impératif de préciser les codes des activités pratiquées
- Indiquer la date de la visite médicale ou cocher la case d'attestation de réponse négative au questionnaire médical.

**Le bulletin d'adhésion doit être daté et**

**signé par le licencié et renvoyé à l'UFOLEP 74 accompagné de l'attestation de réponse au questionnaire de santé avec le chèque correspondant**

The image shows a form titled 'Mes activités Ufolep'. It includes a table for age groups: 'Adulte Ufolep né en 2003 et avant', 'Jeune Ufolep né de 2004 à 2009', and 'Enfant Ufolep né en 2010 et après'. Below the table are checkboxes for 'Je suis non pratiquant.e' and 'Je suis pratiquant.e'. The 'Je suis pratiquant.e' section has checkboxes for 'Dingant.e (pas d'activité à renseigner)', 'Officiel.le (non pratiquant.e)', 'Animateur.trice', 'Officiel.le', 'Sportif.ve', and 'Sans pratique compétitive'. There are also fields for 'Activité principale' and 'Autres activités'. At the bottom, there are checkboxes for 'Date du certificat médical' and 'Etes-vous licencié.e à autre fédération sportive?'. A URL is provided: [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do)



## Procédure « Affiligue »

Affiligue permet à l'association de bénéficier d'une interface de gestion de son affiliation et de ses licences sur internet : <https://www.affiligue.org/>  
Toute association dispose d'un identifiant et d'un mot de passe que vous pouvez nous demander. Les mots de passe ne changent pas pour les réaffiliations.



## AFFILIATION

**Pour les nouvelles associations :** affiliez-vous à l'aide de la version papier, et l'UFOLEP vous remettra, sur simple demande votre identifiant associatif et votre mot de passe.

**Pour les ré-affiliations :** Il suffit de vous connecter sur votre compte et d'aller sur « mon association ». L'association devra **mettre à jour** les informations, **imprimer** la demande d'affiliation simplifiée, la **signer** et **l'adresser** à l'UFOLEP par mail à [vie.federative@fol74.org](mailto:vie.federative@fol74.org) ou par courrier UFOLEP 74 - 3 Avenue de la Plaine BP 340 -74008 - ANNECY CEDEX

A la réception, l'Ufolep vérifiera les éléments et pourra traiter le fichier pour procéder à l'affiliation

**Une fois la réaffiliation validée par le comité, l'association pourra renouveler ses licences.**

## LICENCES

### Association affiliée en 2021-2022

L'Association se doit d'envoyer au comité :

- Les Licences **signées**
- Les attestations de réponse au questionnaire de santé complétées et signées
- La Fiche Diagnostic ou l'Attestation d'Assurance externe
- Le chèque Correspondant

### Association nouvellement affiliée en 2022-2023

Une fois votre affiliation validée par les services de l'UFOLEP 74, l'association pourra ainsi réaliser ses licences sur Internet.

## **NE PAS OUBLIER**

<b><u>Pour une prise en compte de l'affiliation (de l'association)</u></b>	<b><u>Pour une prise en compte de l'adhésion (licence):</u></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Obligation de fournir le bulletin d'affiliation signé par le Président</li><li>- Obligation de fournir la fiche diagnostic (remplie et signée) ou éventuellement attestation d'une autre compagnie d'assurance</li><li>- Obligation de joindre l'adhésion d'au moins 3 membres du bureau (président, trésorier et secrétaire)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Signature du bulletin d'adhésion par le titulaire dans tous les cas</li><li>- Fournir un certificat médical ou la réponse au questionnaire de santé</li><li>- Signature du bulletin d'adhésion par le titulaire dans tous les cas</li></ul>
<p><b>Dans un objectif de simplification de la procédure de délivrance des licences,</b> le contrôle et la conservation des certificats médicaux de non contre-indication, sont désormais confiés <b>aux présidents des associations affiliées. Concrètement,</b> lors de l'affiliation ou ré-affiliation de son association, le président s'engagera à <b>procéder aux vérifications nécessaires et à conserver un exemplaire du certificat médical (photocopie, duplicata ou scan) au sein de l'association sur une période de 10 ans.</b></p>	



## Qu'est-ce que c'est ?

- \* Affiligue est une application web gratuite pour faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérents
- \* Un accès 24h sur 24, 7 jours sur 7 depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone
- \* Une application pour gérer vos adhérents et faciliter les demandes d'adhésions
- \* Un espace pour consulter les informations de votre Fédération
- \* Un accès aux données validées de la Fédération à J+1
- \* Un moyen pour imprimer des copies des cartes d'adhésions

## GESTION des demandes d'adhésions

- \* Accéder aux informations existantes enregistrées par la Fédération.
- \* Connaître qui a/n'a pas encore renouvelé son adhésion.
- \* Imprimer des copies de toutes les cartes et licences et/ou les envoyer par email à chaque adhérent.
- \* Rechercher/trier par saison, activités, tranches d'âge, etc.
- \* Mettre à jour/corriger les informations sur vos adhérents, ajouter leur photo.
- \* Utiliser les rubriques personnalisables pour les besoins de votre gestion (par exemple : Qui a payé sa cotisation ?
- \* Utiliser les fonctions de mailing et de messagerie internet pour communiquer.
- \* Organiser votre activité en utilisant l'agenda

## DEMANDES de licence UFOLEP par internet

- \* Imprimer les demandes de renouvellement de licence UFOLEP pré remplie à faire signer par chaque licencié.
- \* Demander le renouvellement des licences en quelques clics (la date d'homologation sera la date de votre demande par internet sous réserve d'un dossier complet transmis à la Fédération).
- \* Adresser les dossiers complets (bulletin et certificat médical) par email à la Fédération (après avoir scanné les originaux que vous conserverez).
- \* Imprimer ou envoyer par email les licences UFOLEP avec les photos enregistrées dans les fiches des adhérents.

## ORGANISER la vie de votre ASSOCIATION

- \* Imprimer la liste ou l'annuaire de vos adhérents.
- \* Imprimer des étiquettes et les coller sur des enveloppes pour écrire à vos adhérents.
- \* Eviter une ressaisie des informations en exportant facilement toutes les données de vos adhérents vers un tableur Excel ou OpenOffice.
- \* Imprimer la liste d'émargement des adhérents pour votre Assemblée Générale.
- \* Imprimer des copies de toutes les licences UFOLEP
- \* Récupérer les adresses email de vos licenciés pour les copier dans votre logiciel

**... ET BIEN PLUS ENCORE A DECOUVRIR EN LIGNE ...**

L'affiliation de votre association peut être accompagnée d'une couverture assurance « responsabilité civile ». Votre association et ses membres bénéficieront des garanties d'assurance de la Multirisque Adhérents association si vous avez renseigné la fiche diagnostic imposée par l'APAC et si l'ensemble de vos adhérents et les membres actifs de votre association sont titulaires d'une licence UFOLEP.

## Rappel Responsabilité civile:

**« Toute association est tenue par la loi de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents ».**

Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive. Le bulletin individuel d'inscription répond à cette obligation en informant les licenciés des garanties accordées et leur propose une garantie Individuelle Accident, leur conseillant en outre la souscription de garanties complémentaires optionnelles élevant les plafonds forfaitaires de base.

Les préalables :

- Il n'y a pas d'assurance dans l'affiliation d'une association.
- Les licences prises par les adhérents procurent l'assurance en responsabilité civile à l'association (la cotisation des parts « assurance » est contenue dans la cotisation des licences).

La « responsabilité civile » de l'association est donc liée à la prise de licences des adhérents, elle n'est pleinement valide que si **tous les adhérents sont licenciés**.



En cas de manifestation sportive accueillant des non-licenciés ou licenciés d'autres fédérations, **l'association n'est couverte en « responsabilité civile » pour cette manifestation que si tous les participants sont assurés à l'APAC.**

## L'individuelle accident

Des options assurances concernant l'individuel accident, en particulier pour augmenter les plafonds de remboursements, sont proposées à vos adhérents.

La loi fait **obligation aux présidents d'associations d'en informer ses adhérents (Articles L321-1 et L321-4 du Code du sport)**. C'est donc pour vous éviter tout ennui pénal que les **licenciés doivent obligatoirement signer leur demande de licence** où figurent ces informations.



**Toute demande de licence non signée vous sera renvoyée**

## Qu'est-ce que la fiche diagnostic et à quoi sert-elle ?

La fiche diagnostic est un outil incontournable qui permet d'évaluer un risque conforme à la réalité, c'est la raison pour laquelle elle est demandée chaque année. Seules sont garanties les activités déclarées impliquant uniquement ces titulaires. Ces conditions sont d'ailleurs spécifiquement mentionnées dans la plaquette d'informations de l'APAC. Ainsi, il faut modifier la fiche diagnostic s'il y'a une modification des activités, changement de locaux, location ponctuelle d'une salle, évolution du nombre de licenciés.

## En cas de refus de l'APAC ?

Conformément aux dispositions du code du sport, votre association peut, le jour de son affiliation, en la personne de son Président, refuser la totalité des garanties d'assurance APAC. Cette décision sera prise pour l'intégralité de la saison. L'association ne pourra donc pas changer d'avis en cours de saison. L'affiliation et les licences seront enregistrées sans aucune cotisation d'assurance.

Aucune garantie d'assurance ne sera accordée à l'association et à ses membres. Dans ce cas, l'association n'aura pas à régulariser de fiche diagnostic mais elle devra fournir au Comité Départemental une copie de son attestation d'assurance « Responsabilité Civile ».

## Date de prise d'effet des garanties

**La saison 2022/2023 commence le 1er septembre 2022 et se termine le 31 août 2023.**

Mais les garanties prennent effet à compter du jour de la réception du dossier d'affiliation et/ou d'adhésion par la Délégation départementale APAC, et en tout état de cause, au plus tôt le 1er septembre.

## Durée de validité des garanties



**Jusqu'au 31 octobre 2022**

***Les garanties assurances sont dorénavant accordées jusqu'au 31 octobre et ce sans aucune condition de réaffiliation et/ou ré adhésion.***

*En revanche, si l'association n'a pas renouvelé son affiliation le 31 octobre au soir, elle ne bénéficie plus d'aucune garantie à compter du 1<sup>er</sup> novembre au matin. De la même manière, l'adhérent n'ayant pas repris sa licence avant cette date ne bénéficiera plus d'aucune garantie.*

## R.A.T - Risque d'activité temporaire

Lors d'une manifestation ouverte aux non licenciés l'association, assurée auprès de l'APAC, doit souscrire une RAT (risque d'activité temporaire). **Elle doit être réalisée 8 jours avant la manifestation sous peine d'être refusée.**

Cette procédure est rendue obsolète si vous avez mentionné sur votre Fiche diagnostic cette manifestation et accepté le devis reçu. Si vous ne l'avez pas mentionné la procédure de souscription de la RAT s'applique.

**Cette assurance n'est valable que pour les activités R1, R2 et R3. Pour les R5, il vous faut prendre obligatoirement une ACT (activité cycliste temporaire), qu'il y ait ou non des non licenciés lors de la manifestation.**



La Fiche diagnostic doit obligatoirement être remplie en début de saison. Elle peut être remplie directement sur le site de l'APAC.

L'APAC se réserve le droit de vous refuser une RAT (ou ACT pour les risques R5) si vous ne l'avez pas fournie. Vous serez donc contraint, le cas échéant, d'annuler votre manifestatio



<https://www.apac-assurances.org/pages/public/>

## La Fiche diagnostic APAC

\*à télécharger sur le site <http://www.cd.ufolep.org/haute-savoie>

L'assurance APAC impose à ses assurés, comme le prévoit le Code des assurances (L.113-2), de remplir une fiche diagnostic.

### Ce document est obligatoire

Sa délivrance à la compagnie d'assurance rend effective votre Responsabilité Civile.

Pour remplir cette fiche vous avez deux possibilités :

Vous connecter sur votre espace privé du Site APAC Assurances avec le code et le mot de passe fournis par L'APAC.  
L'imprimer, la signer et l'envoyer impérativement à l'APAC.

Vous pouvez remplir la fiche diagnostic version papier, téléchargeable sur notre site internet et la retourner renseignée et signée avec la fiche de ré-affiliation.

Elle est également disponible sur votre espace Affiligue, il faudra la télécharger et la retourner au Comité Départemental accompagnée des documents d'affiliation.

## Concernant certaines spécificités à risque R6, prendre contact avec la délégation départementale

---

## EVENEMENTS

- **Objectif Semnoz – ANNECY – Dimanche 21 août 2022**

**Programme :**

- Randonnée pédestre familiale
- Trail
- Marche Nordique
- Grimpée cyclo-chronométrée ou grimpeée libre
- Ateliers cyclo sur le plateau jusqu'à 14h30.

- **Stage séniors – 4 au 10 Septembre 2022**

5 jours pour garder ma forme (gym douce, marche, vélo, activités nautiques, soirées débats etc.)

- **Ateliers ski et stage traçage – CREST VOLAND – Les dimanches matin en janvier 2023**

Atelier 1 : Succession de petits ateliers en vue d'initiation au franchissement de portes, sur piste accessible à tous les skieurs.

Atelier 2 : Parcours chronométré d'un tracé type Géant sur piste facile.

- **Week-end de la forme – Mai 2023**

2 jours de découverte des métiers de la forme. Initiation à de nouvelles pratiques – conférences – échanges de pratiques – fédérer les animateurs/trices des Activités de la forme.

**Si votre association organise des événements, vous pouvez nous les communiquer afin que nous les diffusions au réseau.**

### Sur vos agendas

En pré ouverture de la saison sportive, l'UFOLEP74 organise sa manifestation conviviale « Objectif Semnoz » le dimanche 21 août 2022.

Rendez-vous dès 8h, à Annecy sur le parking de la Visitation pour les cyclistes et les traileurs et dès 9h30 à la station du Semnoz pour les randonneurs et les marcheurs .

Cet événement est l'occasion de se rencontrer, de pratiquer ensemble et de découvrir d'autres sports autrement. Bien être, plaisir et santé.

Venez nombreux.

---

## FORMATION - AGENDA

### PSC1 - BREVETS FEDERAUX - FORMATION CONTINUE ET STAGES



### PREMIERS SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Diplôme professionnel - session limitées à 10 personnes – durée 7h30 – Annecy

PROCHAINES DATES OUVERTES AU GRAND PUBLIC (Voir calendrier)

*Nous avons la possibilité d'intervenir dans votre structure ou association sur demande.*

### BREVETS FEDERAUX (Diplôme d'enseignement bénévole)

- **Tronc Commun** : 1<sup>er</sup> et 16 octobre 2022
- **BFA Marche nordique** : 19 et 20 novembre 2022
- **BFA et BFE Ski alpin et snowboard** : 16, 17, 18 décembre 2022
- **BF Course Hors Stade** : 25 et 26 mars 2023

### STAGES

- **Natation** : 9 au 16 avril 2023

## FICHE DE RESERVATION DE MATERIEL

L'association : .....

**Souhaite** réserver du matériel pour la manifestation suivante :

Nom : .....

Date : .....

- **Matériel à emprunter**

TYPE	NOMBRE
Banderoles	
Flammes	
Matériel atelier équilibre	
Matériel fitness	
Chasubles	
Caisse Matériel Sécurité courses cyclistes (comprenant : gilets, brassards, palettes)	
Matériel signalisation cyclo	
Sono	
Bâtons de Marche Nordique	
Ballons multi-activités	
<b>Prêt de Vélos</b> (uniquement dans le cadre du projet Kid bike ou SRAV)	

- **Date prévue de retrait du matériel**

Date : .....

- **Date prévue de retour du matériel**

Date : .....

- **Nom, téléphone, e-mail de la personne venant retirer le matériel**

.....  
 .....  
 .....



## CALENDRIER UFOLEP 2022-2023

	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1	J		S	Tronc commun	M		J	
2	V		D		M		V	PSC1
3	S		L		J		S	
4	D	Séjour sénior	M		V	PSC1	D	
5	L		M		S		L	
6	M		J		D		M	
7	M		V		L		M	
8	J		S		M		J	
9	V		D		M		V	PSC1
10	S		L		J		S	
11	D		M		V		D	
12	L	M		S		L		
13	M	J		D		M		
14	M	V	PSC1	L		M		
15	J	S	Tronc commun	M		J		
16	V	PSC1	D	M		V	Brevet Fédéral ski et Snow	
17	S	L		J		S		
18	D	M		V		D		
19	L	M		S	Brevet Fédéral Marche Nordique	L		
20	M	J		D		M		
21	M	V		L		M		
22	J	S		M		J		
23	V	PSC1	D	M		V		
24	S	L		J		S		
25	D	M		V		D		
26	L	M		S		L		
27	M	J		D		M		
28	M	V	PSC1	L		M		
29	J	S		M		J		
30	V	D		M		V		
31		L				S		

# CALENDRIER UFOLEP 2022-2023

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1	D	M	M	S	L	J	S	M
2	L	J	J	D	M	V	D	M
3	M	V	V	L	M	S	L	J
4	M	S	Nocturne Manigod	M	J	D	M	V
5	J	D	Régional ski	M	V	L	M	S
6	V	L	L	J	S	M	J	D
7	S	M	M	V	D	M	V	L
8	D	M	M	S	L	J	S	M
9	L	J	J	D	M	V	D	M
10	M	V	PSC1	L	M	S	L	J
11	M	S	S	M	J	D	M	V
12	J	D	D	M	V	L	M	S
13	V	L	L	J	S	M	J	D
14	S	M	M	V	D	M	V	L
15	D	M	M	S	L	J	S	M
16	L	J	J	D	M	V	D	M
17	M	V	V	L	M	S	L	J
18	M	S	S	M	J	D	M	V
19	J	D	National ski	M	V	L	M	S
20	V	L	L	J	S	M	J	D
21	S	M	M	V	D	M	V	L
22	D	M	M	S	L	J	S	M
23	L	J	J	D	M	V	D	M
24	M	V	V	L	M	S	L	J
25	M	S	PSC1	M	J	D	M	V
26	J	D	Brevet fédéral Trail	M	V	L	M	S
27	V	L	L	J	S	M	J	D
28	S	M	M	V	D	M	V	L
29	D	M	M	S	L	J	S	M
30	L	M	J	D	M	V	D	M
31	M	V	V	M	M	M	L	J

## PARTENAIRES



PRÉFET  
DE  
HAUTE-SAVOIE

